



## Cheque impaye regle suite à un virement bancaire

Par **Titanne06**, le **30/03/2016** à **21:04**

Bonsoir,

Hier je reçois un appel de mon ancienne banque qui m'informe que je vais être interdit bancaire si je n'effectue pas une provision sur un chèque impaye qui date de 2014.

Après m'être renseigné sur l'origine de ce chèque je me rend compte que j'ai effectué un virement depuis mon nouveau compte bancaire au créancier.

Est ce que je vais être débité de ce montant une deuxième fois ? Quels sont mes recours pour annuler ce chèque ?

Merci pour vos réponses.

Par **miyako**, le **30/03/2016** à **22:47**

Bonsoir,

Normalement, il y a prescription ??

Amicalement vôtre

suji KENZO